

**NOTE**

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**11 avril 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2023 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Loïc Dewavrin et Marcel Guérin sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

**Est absent :**

Le conseiller, M. Jacques Bouchard

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier

Mme Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

19h30 *Présentation à l'ouverture de la séance municipale / Projet Mères et Maires au front (chaise)*

19h45 *Remise de chèque / Politique de subventions à l'élite pour Mathis et Tristant Larivière*

**2023-04-124 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023**

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023

**2. Procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 16 mars au 12 avril 2023 (08 mars 2023 – lot d'incompressibles)

3.2 Paiement de factures et/ou décomptes progressifs :

3.2.1 FQM Assurances : paiement de la facture numéro 9363 / renouvellement du contrat d'assurance de dommages 2023-2024

- 3.2.2 Plomberie Lecompte Inc. : paiement du décompte progressif numéro 10 dans le cadre du contrat de fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau
- 3.2.3 Autorité régionale de transport métropolitain : paiement de la facture numéro 90004796 relative à la contribution municipale provisoire aux services de transport collectif de la région métropolitaine pour l'année financière 2023
- 3.3 Demande de subventions, financement et autres
  - 3.3.1 Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2023-2025 - subvention
  - 3.3.2 Maïka Rousseau : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
  - 3.3.3 Club Optimiste Les Cèdres : demande de financement et autres pour la tenue de l'encan annuel
  - 3.3.4 V.I.V.R.E & Grandir Autrement : plan de partenariat et demande d'appui – 2<sup>e</sup> édition

#### **4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation
  - 1105-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461) / noyau villageois – porte entrée principale et fenêtres
  - 125, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 461) / commercial mixte - enseignes à plat sur la façade avant, enseigne sur poteau en cour avant et affichage en vitrine
  - 1071, chemin du Fleuve (lot 2 048 214) / noyau villageois – porte avant et porte de garage en cour arrière
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : refus
  - 1105-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461) / noyau villageois - plate-forme élévatrice
- 4.3 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels, terrain du 535, rue Daviau — lot 2 046 635 (lots projetés 6 568 067, 6 568 068)

#### **5. Règlements municipaux**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 383-6-2023 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises
- 5.2 Adoption du règlement numéro 494-2022 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et pour interdire la circulation de véhicules lourds sur certains chemins municipaux

#### **6. Affaires municipales**

- 6.1 Société québécoise de récupération et de recyclage : autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du matériel de la campagne municipale « J'aime manger, pas gaspiller »
- 6.2 Ministère de la Culture et des Communications : demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

#### **7. Affaires juridiques et greffe**

- 7.1 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

## **8. Ressources matérielles et immobiliers**

- 8.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable: autorisation de signature du contrat de déneigement, déglçage, site d'entreposage, fourniture et chargement des matériaux pour l'entretien d'une partie du chemin Saint-Féréol
- 8.2 Quai 4 saisons Inc. : octroi du contrat de service pour l'installation et la désinstallation des quais et élévateur à bateau
- 8.3 Vidéotron : renouvellement de contrat pour le service internet et téléphonique terrestre pour des bâtiments municipaux
- 8.4 Union des municipalités du Québec : mandat pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour une période de quatre ans
- 8.5 François Leroux, notaire et conseiller juridique Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier des avis d'assujettissement à l'égard de certains immeubles sur le territoire de la Municipalité
- 8.6 Lagacé Électrique Inc. : entérinement du contrat pour les travaux électriques liés à l'installation de la génératrice au poste d'aqueduc du Fleuve

## **9. Ressources humaines**

- 9.1 Reconduction du contrat de travail de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics
- 9.2 Embauche d'Antonin Farrier à titre de matelot de la navette fluviale – poste saisonnier au Service des loisirs
- 9.3 Embauche de Maïka Déziel à titre d'aide à l'animation culturelle et événementielle / poste saisonnier au Service des loisirs
- 9.4 Démission de Marina Daigle à titre de pompière premier répondant à temps partiel
- 9.5 Modification de la résolution numéro 2023-03-115 / Nomination de Chantal Primeau à titre de directrice des affaires juridiques et greffière-adjointe

## **10. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 10.1 Baseball Soulanges : autorisation pour la vente de nourriture, le prêt de matériel et le prêt de main-d'œuvre lors de la journée d'ouverture de la saison 2023
- 10.2 Exposition collective « Contamination culturelle »

## **11. Service de sécurité incendie**

Aucun point

## **Période des questions aux citoyens**

## **Parole au Conseil**

## **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-125 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars et de la séance extraordinaire du 27 mars 2023 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-126 Acceptation des comptes du 16 mars au 12 avril 2023 (08 mars 2023 – lot d'incompressibles)**

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 16 mars au 12 avril 2023 (08 mars 2023 – lot d'incompressibles) inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

<b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>	<b>MONTANT PAYÉ</b>
▪ Paiement par chèques	40 286.21\$
▪ Chèques annulés	2 141.16\$
▪ Paiement par dépôt direct	307 491.21\$
▪ Dépôt direct annulé	68.76\$
▪ Paiement par débit direct	0\$
▪ Débit direct annulé	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 8 à 11 - 2023	196 299.38\$
▪ Contribution de l'employeur	48 820.11\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-127 FQM Assurances : paiement de la facture numéro 9363 / renouvellement du contrat d'assurance de dommages 2023-2024**

ATTENDU le renouvellement annuel des contrats d'assurance pour la responsabilité professionnelle et civile et biens et équipements de la Municipalité;

ATTENDU la réception de la facture numéro 9363 pour l'année 2023-2024;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 9363 émise par la FQM Assurances inc. dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance relatifs à la responsabilité professionnelle et civile et biens et équipements pour l'année 2023-2024 pour une prime au montant de 120 071.13\$ (taxes incluses).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-128 Plomberie Lecompte Inc. : paiement du décompte progressif numéro 10 dans le cadre du contrat de fourniture, installation et entretien des compteurs d'eau**  
*Projet numéro 2020-600-03*

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-478 octroyant à Plomberie Lecompte Inc. le contrat pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 28 février 2023 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par le chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructures ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 10 au montant de 15 221.60\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecompte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

QU'une retenue de 10% au montant de 1 691.29\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte progressif numéro 10.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 475-2021 pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-129** **Autorité régional de transport métropolitain : paiement de la facture numéro 90004796 relative à la contribution municipale provisoire aux services de transport collectif de la région métropolitaine pour l'année financière 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité est contributrice à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

ATTENDU la réception de la facture numéro 90004796 relative à la contribution municipale provisoire aux services de transport collectif de la région métropolitaine pour l'année financière 2023;

Il est proposé par Loïc Dewavin  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 90004796 émise par l'Autorité régionale de transport métropolitaine relative à la contribution municipale provisoire aux services de transport collectif de la région métropolitaine pour l'année financière 2023 au montant de 110 486.43\$ (taxes non applicables).

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-130** **Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2023-2025 – subvention**

ATTENDU QUE le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2023-2025 » vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture et des Communications en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications et de favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création;

ATTENDU QUE le programme a subi quelques modifications, dont les annonces pluriannuelles;

ATTENDU QUE le montant de la subvention sera le même pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE le Conseil autorise la Municipalité des Cèdres à déposer au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour les années 2023-2025;

QUE Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, soit désigné à titre de mandataire de la Municipalité des Cèdres aux fins de la présente demande d'aide financière et à signer la convention entre le ministère de la Culture et des communications et la Municipalité concernant la subvention en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour les années 2023-2025.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-131 Maïka Rousseau : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif**

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Maïka Rousseau, membre de l'équipe Karma Co-ed des Flyers All Starz de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Maïka Rousseau participera du 20 au 26 avril 2023 au championnat du monde de Cheerleading à Orlando, Floride;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

DE VERSER une deuxième et dernière subvention de 250\$ à Maïka Rousseau pour l'année 2023 conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-132 Club Optimiste Les Cèdres : demande de financement et autres pour la tenue de l'encan annuel**

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres sollicite la participation de la Municipalité pour la tenue de l'encan annuel qui se déroulera les 6 et 7 mai 2023 ;

ATTENDU QUE la demande concerne le prêt de matériel, véhicule et personnel, l'utilisation du dôme et de la cour municipale ainsi que la location d'un conteneur de 40 verges et d'un chapiteau afin de permettre la vente de menus articles ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle pour la location d'un conteneur et d'un chapiteau ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de soutenir les activités sportives, culturelles et communautaires sur son territoire ;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

QUE la Municipalité participe à l'encan annuel du Club optimiste Les Cèdres et autorise le prêt de matériel, de main d'œuvre (1 employé), véhicule municipal (1) et l'utilisation du dôme à sel et de la cour municipale;

QUE la Municipalité assume les frais pour la location d'un conteneur ainsi que la location, la livraison et l'installation d'un chapiteau.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-133 V.I.V.R.E & Grandir Autrement : plan de partenariat et demande d'appui – 2<sup>e</sup> édition**

ATTENDU QUE le mois d'avril est le mois de l'autisme au Québec;

ATTENDU QUE V.I.V.R.E & Grandir Autrement est un organisme qui prend à cœur le bien-être des personnes autistes et de leurs familles;

ATTENDU QUE l'organisme tiendra sa 2e édition de son événement Immersif en plus d'une marche pour l'autisme, une activité qui se déroule simultanément dans plusieurs autres régions du Québec;

ATTENDU QUE les fonds réunis permettront de poursuivre le projet de l'organisme soit l'édification du Centre de services intégrés d'éducation spécialisée en autisme;

ATTENDU la mission de l'organisme ;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres soit un partenaire officiel de l'évènement Immersif pour l'autisme 2023 et verse une contribution financière de 250\$ à V.I.V.R.E & Grandir Autrement.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-134 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 20 mars 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature des demandes	Décision CCU
<b>1105-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461)</b>	<i>Porte entrée principale, fenêtres</i>	Acceptée
<b>125, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 461)</b>	<i>Enseignes à plat sur la façade avant, enseigne sur poteau en cour avant et affichage en vitrine</i>	Acceptée
<b>1071, chemin du Fleuve (lot 2 048 214)</b>	<i>Porte avant et porte de garage en cour arrière</i>	Acceptée

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-135 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : refus**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le 1105-1109, chemin du Fleuve;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé le refus d'une demande de PIIA pour le 1105-1109, chemin du Fleuve lors de leur réunion du 20 mars 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour la propriété suivante :

Adresse	Nature de la demande	Décision CCU
1105-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461)	plate-forme élévatrice	Refusée

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-136 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels, terrain du 535, rue Daviau — lot 2 046 635 (lots projetés 6 568 067, 6 568 068)**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 635 appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre Marie-Michèle Parent, dossier M28550-1-1 minute 2762 datés du 28 février 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt d'accepter la cession de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 635 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 568 067 et 6 568 068) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent, pour une valeur de 6 473.93 \$;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 6 473.93 \$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot non construit créé par l'opération cadastrale.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-137 Adoption du règlement numéro 383-6-2023 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises**

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec (art 961.1) accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certaines dispositions du règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mars 2023 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Michel Proulx, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mars 2023;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 383-6-2023 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises***

QUE le texte du règlement numéro 383-6-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-138 Adoption du règlement numéro 494-2022 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et pour interdire la circulation de véhicules lourds sur certains chemins municipaux**

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de sécurité routière, L.R.Q., c.C-24.2 permet à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules lourds sur son territoire;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de sécurité routière, L.R.Q., c.C-24.2 permet à la Municipalité d'exercer le pouvoir de restreindre ou d'interdire par règlement, la circulation des véhicules lourds;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE des résolutions d'appui sont requises des municipalités limitrophes concernées par les modifications demandées;

ATTENDU la réception de la résolution d'appui de la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU la réception de la résolution d'appui de la Municipalité de Saint-Clet;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 8 novembre 2022:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 novembre 2022;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 494-2022 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils et pour interdire la circulation de véhicules lourds sur certains chemins municipaux***

QUE le texte du règlement numéro 494-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-139 Société québécoise de récupération et de recyclage : autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du matériel de la campagne municipale « J'aime manger, pas gaspiller »**

ATTENDU QUE le Conseil national zéro déchet (« CNZD ») a lancé à l'échelle du Canada la campagne J'aime manger pas gaspiller (« JMPG »), une campagne de changement de comportement des consommateurs développée par le Waste and Resources Action Plan (« WRAP ») du Royaume-Uni;

ATTENDU QUE cette campagne encourage les consommateurs à réduire le gaspillage alimentaire à la maison en offrant des conseils simples et pratiques;

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC est un partenaire de la Campagne et, à ce titre, peut accorder des sous licence d'utilisation du matériel de la Campagne aux organisations municipales du Québec qui souhaitent déployer la Campagne dans leur communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité est sensible à la cause du gaspillage alimentaire;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise la participation de la Municipalité des Cèdres à la campagne de sensibilisation « J'aime manger, pas gaspiller » de la façon suivante :

- Utiliser le matériel de Campagne fourni par RECYC-QUÉBEC sur son site web et ses réseaux sociaux;

- Participer aux discussions en lien avec l'adoption et le développement de messages et d'outils en lien avec le déploiement de la campagne au Québec;
- Partager annuellement avec RECYC-QUÉBEC une liste d'activités prévues ainsi que les données relatives aux retombées de la Campagne.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer l'entente pour l'utilisation du matériel de la campagne municipale « J'aime manger, pas gaspiller ».

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-140 Ministère de la Culture et des Communications : demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable**

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur les plans légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité des Cèdres demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-141 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile**

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile au 31 décembre 2022;

Le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, dépose à la présente séance municipale, la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile au 31 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-142 Ministère des Transports et de la Mobilité durable : autorisation de signature du contrat de déneigement, déglçage, site d'entreposage, fourniture et chargement des matériaux pour l'entretien d'une partie du chemin Saint-Féréol**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2020-04-111 autorisant la signature du contrat numéro 850975317 relativement au déneigement, déglçage et fourniture de matériaux d'une partie du chemin Saint-Féréol vient à échéance le 19 avril prochain;

ATTENDU la volonté du ministère des Transports et de la Mobilité durable de renouveler ledit contrat pour une durée de 3 ans ferme soit du 27 octobre 2023 au 19 avril 2026;

ATTENDU QUE le montant du marché proposé est de 142 200\$ (47 400\$ annuellement), incluant l'indexation et l'augmentation du prix du sel de déglçage;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à renouveler le contrat à forfait numéro 850975317 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement au déneigement, déglçage et fourniture de matériaux pour le chemin Saint-Féréol de l'intersection de la bretelle d'entrée et de sortie numéro 26 de l'autoroute 20, direction ouest, jusqu'au chemin du Fleuve, et ce au prix global forfaitaire de 142 000\$ (47 400\$ annuellement).

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-143 Quai 4 saisons Inc. : octroi du contrat de service pour l'installation et la désinstallation des quais et élévateur à bateau**

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-196 octroyant un contrat de service de trois ans à Quai 4 saisons Inc. pour l'installation, l'inspection et la désinstallation des quais et de l'élévateur à bateau;

ATTENDU QUE le contrat est échu;

ATTENDU la pertinence de renouveler le contrat de service;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré en conformité du règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de service pour l'installation et la désinstallation des quais et de l'élévateur à bateau à Quais 4 saisons Inc. au coût fixe de 6 610\$ (taxes en sus) annuellement pour les années 2023 et 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-144 Vidéotron : renouvellement de contrat pour le service internet et téléphonique terrestre pour des bâtiments municipaux**

ATTENDU le contrat de service octroyé à Videotron en date du 2 août 2020 pour une durée de 32 mois ;

ATTENDU l'échéance du contrat au 2 avril 2023 ;

ATTENDU les offres de renouvellement reçues pour tous les bâtiments et les installations de pompage et de distribution à l'exception des bâtiments de l'hôtel de ville et de la caserne incendie;

ATTENDU la nécessité d'ajouter un service internet au poste de pompage du Haut-Chamberry;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à renouveler un contrat de 36 mois avec Vidéotron pour le service téléphonique terrestre et internet pour les comptes suivants au tarif fixe inscrit ci-dessous :

Bâtiments municipaux	Tarifs mensuels (taxes en sus)
Garage municipal	84.36 \$
Bibliothèque	117.18 \$
Pavillon des bénévoles	100.77 \$
Poste de distribution des Chênes	84.36 \$
Poste de distribution du Fleuve	67.95 \$
Poste de pompage Daoust	16.41 \$
Poste de pompage Hungaria	16.41 \$
Poste de pompage Haut-Chamberry	16.41 \$
Poste de pompage Principal	16.41 \$
Poste de pompage Sophie	16.41 \$
<b>TOTAL</b>	<b>563.67 \$</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **2023-04-145 Union des municipalités du Québec : mandat pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour une période de quatre ans**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récié au long;

QUE la Municipalité des Cèdres confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité des Cèdres devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité des Cèdres confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Municipalité des Cèdres confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité des Cèdres s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité des Cèdres s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité des Cèdres reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-146 François Leroux, notaire et conseiller juridique Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier des avis d'assujettissement à l'égard de certains immeubles sur le territoire de la Municipalité**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 498-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-081 identifiant les immeubles assujettis au droit de préemption;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un cabinet notarial pour la procédure d'inscription des immeubles assujettis;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

DE MANDATER François Leroux, notaire et conseiller juridique Inc. pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier des avis d'assujettissement à l'égard de certains immeubles sur le territoire de la Municipalité au montant forfaitaire approximatif de 8 700\$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-147 Lagacé Électrique Inc. : entérinement du contrat pour les travaux électriques liés à l'installation de la génératrice au poste d'aqueduc du Fleuve**

ATTENDU la résolution numéro 2022-07-339 pour l'acquisition d'une nouvelle génératrice au poste d'aqueduc du Fleuve;

ATTENDU les travaux électriques requis à l'installation de la génératrice;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé de gré à gré en conformité du règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ENTÉRINER le contrat octroyé à Lagacé Électrique Inc. pour les travaux électriques liés à l'installation de la génératrice au poste d'aqueduc du Fleuve au montant approximatif de 13 000\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro LAG22-592-REV1.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – eau potable pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-148 Reconduction du contrat de travail de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-550 embauchant Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier temporaire pour combler les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU la fin de la période d'embauche le 30 avril 2023;

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

DE RECONDUIRE le contrat de travail de Pierre-André Cadot à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période du 2 mai au 31 octobre 2023 inclusivement, et ce à raison de 40 heures / semaine selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **2023-04-149    Embauche d'Antonin Farrier à titre de matelot de la navette fluviale – poste saisonnier au Service des loisirs**

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2023 au Service des loisirs pour l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 1<sup>er</sup> mars 2023;

ATTENDU les entrevues effectuées le 13 mars 2023;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par    Lyndsay Simard  
Appuyé par            Julie Paradis  
Et résolu

D'EMBAUCHER Antonin Farrier à titre de matelot pour l'opération de la navette fluviale au taux horaire minimum prescrit par la Loi, et ce conditionnellement à un examen médical pré-embauche satisfaisant ;

QUE la période d'emploi s'échelonne du 20 mai au 15 octobre 2023 inclusivement.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **2023-04-150    Embauche de Maïka Déziel à titre d'aide à l'animation culturelle et événementielle / poste saisonnier au Service des loisirs**

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'aide à l'animation culturelle et événementielle pour le Service des loisirs dûment publié le 1<sup>er</sup> mars 2023;

ATTENDU l'expérience acquise de Maïka Déziel en 2022 en tant qu'aide à l'animation culturelle et événementielle / poste saisonnier au Service des loisirs;

ATTENDU l'intérêt de Maïka Déziel d'occuper ce poste à nouveau;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsa Simard  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'EMBAUCHER Maïka Déziel à titre d'aide à l'animation culturelle et événementielle / poste saisonnier au Service des loisirs, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 29 mai et se termine le 25 août 2023.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-04-151 Démission de Marina Daigle à titre de pompière premier répondant à temps partiel**

ATTENDU la lettre de démission de Marina Daigle à titre de pompière premier répondant à temps partiel en date du 21 mars 2023;

ATTENDU QUE la démission est effective au 21 mars 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ENTÉRINER la démission de Marina Daigle au sein du Service de sécurité incendie en date du 21 mars 2023;

DE REMERCIER Marina Daigle pour sa participation des deux dernières années au sein de la brigade incendie de Les Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-152 Modification de la résolution numéro 2023-03-115 / Nomination de Chantal Primeau à titre de directrice des affaires juridiques et greffière-adjointe**

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-115 nommant Chantal Primeau à titre de directrice des affaires juridiques et greffière-adjointe;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de greffière-adjointe par celui de greffière-trésorière adjointe tel que prévu au Code municipal afin d'assurer la légalité des actes effectués;

ATTENDU QUE l'article 184 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à exercer en partie les tâches du greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2023-03-115 de la façon suivante :

DE NOMMER Chantal Primeau à titre de directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe, et ce selon les conditions convenues entre les parties ;

QUE les devoirs légaux et charges autorisées au greffier-trésorier adjoint, sans être exhaustifs, s'avèrent :

- Prépare et coordonne les séances du conseil et signe, signifie, publie les avis publics selon le cas ;
- Dresse les procès-verbaux, les actes et délibérations et signe les documents en l'absence ou à la demande du greffier-trésorier ;
- Dresse et assure le suivi du processus d'adoption et d'entrée en vigueur des règlements municipaux et d'urbansime ;
- Signe les copies certifiées conformes des résolutions et règlements en l'absence ou à la demande du greffier-trésorier ;
- Prépare, signe et publie les avis public ;
- Assure la gestion des archives et documents municipaux et l'accès à l'information et aux documents municipaux ;
- Coordonne les activités de contentieux et voit à représenter la Municipalité au Tribunal à la demande du greffier-trésorier.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-153 Baseball Soulanges : autorisation pour la vente de nourriture, le prêt de matériel et le prêt de main-d'œuvre lors de la journée d'ouverture de la saison 2023**

ATTENDU QUE Baseball Soulanges sollicite la participation de la Municipalité pour la tenue d'une journée familiale (ouverture de la saison 2023) qui se déroulera les 6 et 7 mai 2023 sur les deux terrains de baseball municipaux ;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'autorisation de procéder à la vente de nourriture au profit de leur association, le prêt de matériel et de main-d'œuvre;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de soutenir les activités sportives, culturelles et communautaires sur son territoire ;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE la Municipalité participe à la journée familiale de Baseball Soulanges et autorise le prêt de matériel (tables et chaise) et de main d'œuvre (1 employé) pour le lignage des terrains.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-04-154 Exposition collective « Contamination culturelle »**

ATTENDU la demande du Conseil des arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges de présenter le projet de l'exposition collective « *Contamination culturelle* » au quai municipal du 15 avril au 14 mai 2023, ;

ATTENDU QUE l'exposition regroupe 30 artistes de la région de Vaudreuil-Soulanges ayant créé des œuvres sous la thématique « *Élément Terre* » et qui souhaitent faire la promotion des œuvres d'arts sur des sites municipaux publics ;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

D'AUTORISER le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges à présenter leur exposition collective « Contamination culturelle » au quai municipal du 15 avril au 14 mai 2023.

**Adopté à l'unanimité**

**Période de questions aux citoyens : 20h14 à 20h30**

**2023-04-155 Levée de la séance ordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h38.

**Adopté à l'unanimité**

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Greffier-trésorier